

La Défense : Les tours Hermitage verront-elles le jour ?



Les fameuses tours Hermitage (©DR)

On a beaucoup entendu parler des fameuses tours Hermitage, projet du promoteur russe du même nom, qui devaient voir le jour à l'origine en 2016. Celles qui devaient être les plus grandes tours d'Europe rencontrent de tels écueils que l'on en vient presque à douter de leur finalisation.

(LaVieImmo.com) - Retour en juin 2010, Nicolas Sarkozy, Dmitri Medvedev et le promoteur russe Hermitage signent un protocole d'accord, s'engageant à la construction à La Défense de deux immenses tours de 91 étages, pour un total de 323 mètres. Designées par l'[architecte](#) Norman Foster, ces deux « twin towers à la française » sont censées devenir les tours les plus élevées d'Europe. Elles sont de plus prévues « mixtes », puisque constituées de bureaux, de logements et de commerces, d'une [résidence](#) étudiante à un hôtel de luxe, en passant par des piscines et des restaurants. Un projet complet et complexe, qui devait voir le jour avant 2016, estimé à environ 2 milliards d'euros.

Des immeubles dont les propriétaires refusent la démolition

Si ces deux nouvelles tours à La Défense peuvent paraître une idée intéressante, il semble que leur édification ne rencontre de nombreuses oppositions, à commencer par les immeubles situés à l'endroit où la construction doit avoir lieu. Le permis de construire a beau avoir été délivré en mars dernier, il n'empêche qu'« en octobre 2011, l'association des copropriétaires des bâtiments jouxtant le projet a obtenu devant la justice l'interdiction de démolir », d'après [LeFigaro.fr](#). Pas sûr que le promoteur réussisse à faire retirer la plainte à coup de billets de banque, bien que ce dernier demeure confiant à ce sujet.

De nombreux recours

Outre ces logements, qui pourraient empêcher le chantier des tours Hermitage, un autre problème se pose : celui des bureaux voisins. Comme le rapporte *LeFigaro.fr*, les propriétaires des immeubles voisins ont posé des recours, jugeant que la construction lui est défavorable. Le PDG de Hermitage, Emin Iskenderov, interrogé par *LeFigaro.fr*, ne semble pas inquiet, et estime qu'il est possible de « *trouver une solution pour qu'ils retirent leur plainte* ». Il faudra faire vite pour les gérants du projet Hermitage, car en cas de recours, les banques ne peuvent accorder de [crédit immobilier](#). Et il faut encore des centaines de millions d'euros pour financer la construction.

Le gouvernement, opposé à la construction ?

Notons enfin que les tours Hermitage ne font pas forcément l'unanimité au sein du gouvernement comme elles ont pu le faire par le passé. Nicolas Sarkozy avait signé sans réserve lorsque l'on lui avait présenté le projet. Or, ce n'est pas le cas de Jean-Marc Ayrault, qui aurait demandé à Cécile Duflot, d'après *LeFigaro.fr*, de « *réfléchir à l'avenir de La Défense et à ses très grandes tours* », pour reprendre les mots du conseiller PS de Courbevoie, Jean-André Lasserre, interviewé par le quotidien. La ministre du Logement s'opposera-t-elle aux tours Hermitage ? M. Iskenderov considère qu'il n'y aura pas de problèmes et que les travaux auront lieu de mars 2013 à fin 2018. Affaire à suivre...

Laura Makary - ©2012 LaVieImmo.com

<http://www.lavieimmo.com/immobilier-courbevoie-36276/la-defense-les-tours-hermitage-verront-elles-le-jour-15312.html>